

Le dialogue avec les investisseurs permet de se prémunir contre une attaque activiste

Bruno de Roulhac 29/03/2019 L'AGEFI Quotidien / Edition de 7H

Le fonds Ciam regrette l'absence de réel dialogue avec les administrateurs en France, contrairement aux pratiques à l'étranger.

Comment réagir face à une attaque d'investisseurs activistes ? Un risque qui monte, avec 226 sociétés ciblées dans le monde en 2018 (contre 188 en 2017), dont 25% en Europe, a rappelé Jean-Florent Rérolle, managing director chez Morrow Sodali, lors d'une matinale de la Société Française des Evaluateurs (Sfev), hier. Grâce à une investigation holistique – intégrant stratégie, finance et gouvernance –, à une communication efficace – souvent axée sur les performances insuffisantes et une gouvernance déficiente – et à des modes opératoires bien rodés, les fonds activistes arrivent à leurs fins, avec 161 sièges d'administrateurs conquis l'an dernier.

Face à ce risque, les sociétés doivent se demander si leur valeur intrinsèque est en lien avec celle de marché, réduire leurs vulnérabilités et engager un dialogue authentique avec les investisseurs institutionnels pour s'en faire des alliés, poursuit Jean-Florent Rérolle. Mais, « *en France, il n'y a pas de réel dialogue avec les administrateurs, certains sont insuffisamment formés et maîtrisent mal la documentation de la société, qui leur est donnée souvent au dernier moment*, explique Véronique Bresson, responsable de la gouvernance chez Ciam, le fonds français activiste qui s'est fait connaître avec les dossiers Club Med et Euro Disney et Scor. Or, à l'étranger, les investisseurs ont un accès direct au président du comité des nominations et rémunérations, et les administrateurs exercent leurs fonctions à 100%, limitant les cumuls de mandat. Dans les petites entreprises familiales, le conseil devrait prendre son bâton de pèlerin pour dialoguer avec les actionnaires ».

Ciam a une conviction, la gouvernance, et se concentre sur cette thématique. En France, il est compliqué de se positionner sur les questions environnementales. « *Les projets de résolutions sur cette thématique, déjà difficiles à déposer en raison du pourcentage de capital à réunir, sont le plus souvent refusés par les sociétés* », rappelle Véronique Bresson.

Ciam est « *modéré dans son approche tactique*, poursuit Véronique Bresson. *Nous commençons par prendre une position, puis nous demandons à rencontrer le management, et nous nous exprimons en assemblée générale en votant, voire en prenant la parole. Mais en l'absence de dialogue, nous pouvons devenir plus convaincants, en déposant une résolution et en ralliant d'autres gérants à notre cause. Au paroxysme, l'hostilité peut s'exprimer par une campagne médiatique et par une procédure judiciaire* ».